

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

PETITE-ÎLE
UNE VILLE POUR TOUS

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

Commune
de Petite-Île

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 12 Juillet 2022

Objet :

**Modification simplifiée du
Plan Local d'Urbanisme.**

...

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 15 JUL. 2022

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 05 juillet 2022

et que le nombre des membres en exercice est de 33.



L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ILE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge, FORT Olivier, MALET Ludovic, GENNEPY Clarisse, ETHEVE Nicolas, MUSSARD Emmanuelle, RENGER-ARNOUX Patricia, LEBON Gino, LEBON Eric, LEBON Natacha, GRONDIN Jean-Noël, ANTOU/ROSELEN Anne-Gaëlle, CORRE Jean Yves, BILGER/FOLIO Corinne, LAVERGNE Christophe, ROBERT/PAYET Anne Constance, PAYET Sandrine, PAUS Richard, HOAREAU Jean Denis, SORRES Jacky, SUZANNE Pascal, LEVENEUR Marine, LAURET Dany.

ETAIENT REPRESENTEES : les Conseillères Municipales suivantes :

Mesdames : SEVERIN Mimose, ETHEVE Patricia, VIRAMA-ERCAMA Corinne, SEVERIN Magalie, PRUGNIERES Sophia.

ETAIENT ABSENTS : les Conseillers Municipaux suivants :

Mesdames SOMNICA Christine, BENARD Rita ; Messieurs SEBODIER Pascal, BENARD Didier, SUZANNE Jean-Hugues.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Monsieur Ludovic Malet** a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a rappelé l'ordre du jour :

Affaire n° 2022/4/17

**Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.
Arrêt du projet.**

Le Maire rappelle que conformément à l'arrêté n°543/2019 du 16 décembre 2019, il a été prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) visant à :

- Modifier le zonage afin de corriger des erreurs matérielles en matière de contours de zone constructible,
- Modifier le Règlement écrit afin d'améliorer sa mise en œuvre, notamment en matière de pentes de toiture, de reculs par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives, d'obligations en matière de stationnement,
- Modifier le rapport de présentation et les Orientations d'Aménagement et d'Orientations (OAP) afin de corriger des erreurs mineures dues au passage de zones 1AU en 2AU,
- Mettre à jour certaines données cartographiques (fond de plan cadastral, bâtiments d'élevage et périmètre associé) apparaissant sur le zonage.

Le Maire souligne que cette modification simplifiée du PLU n'est pas soumise à l'obligation de concertation. Elle a toutefois, fait l'objet d'une présentation au cours de la séance publique du 21 mars 2022 relative à la concertation sur la révision allégée du PLU et la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du projet de modification simplifiée du PLU annexé à la présente délibération.

Les Commissions « Urbanisme et Aménagement », et « Finances et Affaires générales » ont émis un avis favorable sur cette affaire, lors de la séance du 08 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PETITE-ILE, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Serge Hoareau



*Le présent document est certifié exécutoire,
compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le
et de sa publication en Mairie, le*